

COMITE SECTORIEL AEROSPATIAL DE CERTIFICATION - COSAC

Agents de Contrôle Non Destructif



DESTINATAIRES :

**A tous les agents niveaux 3 COSAC
Sociétés utilisatrices du COSAC**

Suresnes le 24 Novembre 2017

Nos réf : CCA DI 17 155 /MB/PF

Objet : Allongement durée d'examen niveaux 1 et 2 dans les CEA COSAC

Madame, Monsieur,

Lors des sessions d'examens dans les CEA COSAC, il a été identifié par les Responsables de centres et les examinateurs que les candidats avaient parfois des difficultés pour terminer toutes les épreuves sur une seule journée.

Cette problématique est surtout constatée pour les candidats postulant dans toutes les techniques d'une méthode et principalement pour celles ayant trois techniques (Ressuage – Radiologie X – Ultrasons).

Le COSAC alerté et sollicité par ses centres d'examens a donc pris la décision suivante :

A compter du 1^{er} janvier 2018 : allongement de la durée de l'examen qui passera d'une journée à une journée et demie dans toutes les méthodes.

Nous vous demandons, en tant qu'employeur et/ou niveau 3 responsable d'organiser le déplacement de vos agents en conséquence.

Cependant cette modification, n'entraînera pas de hausse du coût des examens quel que soit le CEA choisi.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Bernard MARLOYE
Président du COSAC

Copie :
Membres du Conseil du COSAC
Clt

COSAC : 10 rue Chevreul – 92150 SURESNES

Téléphone : 01 47 01 38 20 - Télécopie : 01 47 01 38 24 - Site Web : www.cosac-ndt.com - e.mail : frandtb@cosac-ndt.com